

BP RIVES DE PARIS

Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, 552002313 RCS PARIS

Siège social : 76-78 Avenue de France 75204 Paris Cedex 13

Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07022545

Nom, prénom :

Adresse :

Nom, prénom :

Adresse :

Risque pour lequel la couverture d'assurance est recherchée : Assurance de prêt

## AVIS DE CONSEIL RELATIF A UN PRODUIT D'ASSURANCE

(Art. L 520-1 et R 520-2 du Code des assurances)

### Informations sur l'intermédiaire

Nous, BP RIVES DE PARIS, agissons en qualité d'intermédiaire en assurance, immatriculée sur le registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07022545 tenu par l'ORIAS [ www.orias.fr].

Nous exerçons l'intermédiation selon les modalités mentionnées à l'article L.520-1-II-1°-b) du Code des assurances. Le nom des entreprises d'assurances avec lesquelles le courtier travaille peut vous être communiqué à votre demande.

### Adresses utiles

Pour toute information ou réclamation, sont à votre disposition :

- Votre conseiller habituel à la Banque Populaire dont les coordonnées figurent sur votre extrait de compte.
- Les coordonnées du Service Qualité sont 76-78 Avenue de France 75204 Paris Cedex 13.
- Autorité de contrôle prudentiel (ACP), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09.

### Les adhérents éventuels

	Assuré éventuel N°1	Assuré éventuel N°2
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Qualité au titre du financement	Emprunteur	Co-Emprunteur

### Votre situation, vos besoins

Caractéristiques des prêts à garantir	Prêt à garantir
Objet du projet	
Montant en euros	
Durée en mois	

Garanties souhaitées	Assuré éventuel N°1	Assuré éventuel N°2
Décès	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IT (Incapacité de Travail)		
Aucune	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)**: Etat de santé qui vous obligerait à recourir à une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie courante.

**Incapacité de Travail (IT)** : Etat qui vous mettrait dans l'impossibilité d'exercer votre activité professionnelle et toute autre activité pouvant vous procurer des revenus, avant l'âge de 65 ans ou avant votre départ à la retraite ou en préretraite.

Vous reconnaissez que les informations que vous nous avez données sont sincères et véritables.

### Notre conseil

Compte tenu des informations que vous nous avez communiquées concernant votre situation personnelle, familiale et professionnelle, ainsi que des besoins et exigences que vous nous avez indiqués, le contrat d'assurance en couverture de prêts suivant, proposé par Assurances Banque Populaire Vie et Assurances Banque Populaire Prévoyance, constitue une solution adaptée :

Garanties couvertes par le contrat conseillé :			Assuré N°1	Assuré N°2
Assuré < 61 ans et	Prêt ≤ 21 500 euros	Décès et PTIA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Prêt > 21 500 euros	Décès* et PTIA* Décès*, PTIA* et IT*		
Assuré ≥ 61 et < 65 ans		Décès* et PTIA* Décès*, PTIA* et IT*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assuré > 65 et < 70 ans		Décès		

\* Nous attirons votre attention sur le fait que, selon l'état de santé déclaré par l'assuré, ces garanties peuvent être limitées à l'accident. On entend par accident toute action soudaine et imprévisible provenant exclusivement et directement d'une cause extérieure qui a pour conséquence une atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré.

**Quotité assurée :** La quotité assurée est égale à 100 % par personne assurée. Si plusieurs personnes sont assurées pour un même prêt, l'assureur limite ses prestations aux sommes qui seraient versées pour une seule personne assurée avec une quotité de 100 %.

**Conseil sur l'utilité d'une lecture attentive de la demande d'adhésion et de la notice d'information de votre contrat d'assurance**

Aussi complètes et précises que soient les informations données par votre conseiller, il est **très important** que vous **lisiez attentivement le contenu de la demande d'adhésion et de la notice d'information de votre contrat d'assurance** qui vous seront remis au moment de votre adhésion.

**La notice d'information de votre contrat d'assurance constitue le document juridique contractuel exprimant les droits et obligations de l'assuré et de l'assureur.** Nous attirons notamment votre attention sur les paragraphes consacrés aux risques couverts et aux risques exclus, au délai de franchise (période pendant laquelle le sinistre reste à la charge de l'assuré), aux définitions des garanties ainsi qu'à leur motif et date de cessation (en particulier si l'un des assurés potentiels dépasse 65 ans avant la fin du prêt).

**Conseil lors de l'accomplissement des formalités d'adhésion**

Nous insistons sur l'importance de la sincérité des réponses apportées dans la demande d'adhésion au contrat d'assurance des emprunteurs, notamment la partie déclaration d'état de santé. Une fausse déclaration intentionnelle entraînerait la nullité du contrat : les échéances ou le remboursement du capital restant dû resteraient alors à votre charge ou à celle de vos héritiers.

L'assureur et la Banque Populaire s'engagent à respecter les dispositions de la convention AERAS dont le contenu est disponible sur le site [www.aeras-infos.fr](http://www.aeras-infos.fr).

**Assuré 1**

- Vous avez bien pris note de notre conseil et vous souhaitez le suivre.
- Vous avez bien pris note de notre conseil, néanmoins, vous ne souhaitez pas le suivre.
- Compte tenu des informations que vous nous avez communiquées concernant votre situation personnelle, familiale et professionnelle, ainsi que des besoins et exigences que vous nous avez indiqués, nous n'avons pas de contrat adapté à vos besoins.

**Assuré 2**

- Vous avez bien pris note de notre conseil et vous souhaitez le suivre.
- Vous avez bien pris note de notre conseil, néanmoins, vous ne souhaitez pas le suivre.
- Compte tenu des informations que vous nous avez communiquées concernant votre situation personnelle, familiale et professionnelle, ainsi que des besoins et exigences que vous nous avez indiqués, nous n'avons pas de contrat adapté à vos besoins.

Informatique et Libertés

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont nécessaires et ont pour finalité la gestion du présent avis de conseil. Certaines données peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification auprès de la BP RIVES DE PARIS, 76-78 Avenue de France 75204 Paris Cedex 13.

**La Banque Populaire précise que ce document ne préjuge ni de la décision définitive d'octroi du prêt demandé, ni de l'admission à l'assurance.**

Fait à ..... le.....

Signature de l'adhérent éventuel n°1

Signature de l'adhérent éventuel n°2